Zone bleue place Louis Grenier



Refaite en 2014, notre place du village a un charme fou. Son église, sa mairie, son café, les promeneurs, les cyclistes... elle est très fréquentée, pour le bonheur de tous.

Afin de garantir une plus grande disponibilité des places et un meilleur accès au commerce, aux services de la Mairie, ou pour simplement profiter de la place, une zone bleue a été mise en place sur 4 places de stationnement Grand Rue, aux abords de la place Louis Grenier.

Réglementation

- Le stationnement est **gratuit sur présentation d'un disque de stationnement** déposé derrière le pare-brise du véhicule.
- Le stationnement est **limité à 1h30**, **du lundi au vendredi de 8h à 19h** (hors jours fériés).
  En dehors de ces heures, le stationnement y est libre.
- Un disque de stationnement réglementaire dit européen, **comportant l'heure d'arrivée**, doit obligatoirement être apposé **derrière le pare-brise de manière à être lisible** par l'agent en charge du contrôle du stationnement.
- Le non-respect des règles (non-affichage du disque, dépassement de temps...) constituent une infraction.

Alors pensez à votre disque bleu ! Sur simple demande, il vous en sera fourni un gratuitement à l'accueil de la mairie, dans la limite des stocks disponibles.

Contact

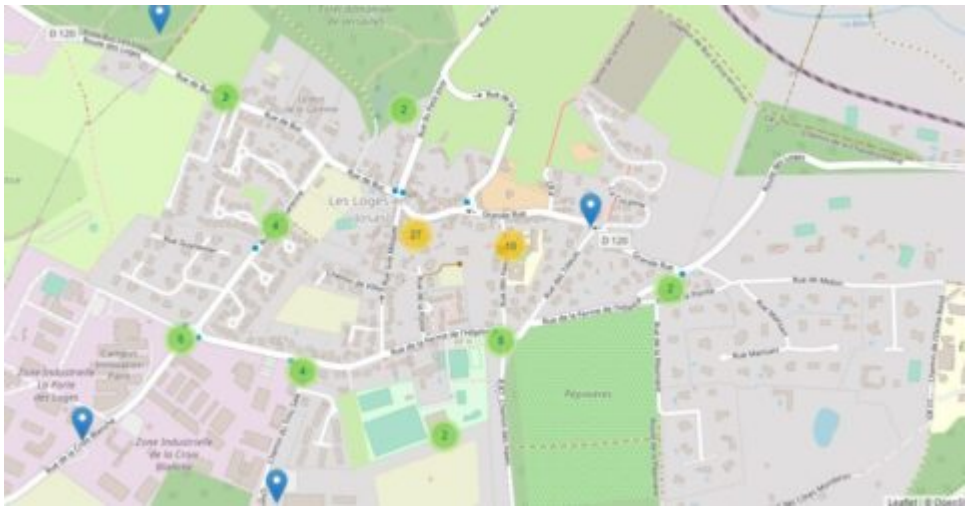
Mairie – Police municipale

- Stephane ROCHAULT
- 06 81 62 44 77
- policemunicipale@mairieleslogesenjosas.fr

Document associé

AM-2024-03-reglementation-stationnement-zone-bleue-grande-rue 1,26 Mo, pdf

Sur le même sujet



Carte interactive des Loges-en-Josas

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF